

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 577

présenté par  
M. Bompard

-----

**ARTICLE 44**

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« II. – Le premier alinéa de l'article 43-11 de la même loi est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Ils servent au bien commun ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Devant l'explosion de contenus sans intérêts dans les médias publics, la notion de « bien commun » devrait faire son retour pour présider aux programmations.